

## Extrait du registre des délibérations de la commune de MELLIONNEC

### SEANCE DU 26 AOUT 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt six août, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le quatorze août deux mil quatorze s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

**Présents :** Mmes, FERCOQ, VELLY, LE FUR, FALHER,  
M. LE CAM, EDY, DANION, KING, LE NEÛN, ROLAND.

**Absents :** Mme Gisèle LE BOULCH, Mme Julie LE FUR

**Pouvoirs :** Mme Gisèle LE BOULCH a donné pouvoir à Mr Eric LE CAM  
Mme Julie LE FUR a donné pouvoir à Mme Marie-José FERCOQ

**Secrétaire de séance :** Mr Nicolas LE NEÛN

**Date d'affichage :** 27/08/2014

### 7- TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2014-2015

Mme le Maire expose que la garderie périscolaire fonctionne tout les jours de 7h45 à 8h45 et de 16h40 à 18h30, et à la rentrée 2014 également le mercredi midi de 12h à 12h30, avec donc un temps de travail de 11 heures 10 hebdomadaires partagé entre 2 agents communaux.

Pour mémoire les tarifs ont été revalorisés à la rentrée 2013 (passage de la soirée de 1.25 € à 1.50 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention :

- Décide de fixer les tarifs suivants pour 2014-2015
  - Garderie du matin : gratuit
  - Garderie du mercredi midi : gratuit
  - **Garderie du soir : 1.50 € la soirée**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de  
Guingamp le 27/08/2014

Fait et délibéré à Mellionnec  
Les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le 27/08/2014  
Le Maire, Marie-José FERCOQ